

MOUSTIQUE TIGRE : actions des Villes-Santé métropolitaines

Plus de 3 500 espèces de moustiques ou culicidés sont décrites. Au-delà de leur piqûre douloureuse, les moustiques sont de loin les plus dangereux parmi l'ensemble des animaux, étant donné les maladies qu'ils peuvent transmettre : paludisme, dengue, chikungunya, et maintenant Zika...

Détecté pour la 1ère fois en 2004 en France métropole, le moustique tigre a commencé à s'implanter surtout la Côte d'Azur, avant d'envahir peu à peu le littoral méditerranéen puis d'autres départements du sud de la France. Les cartes ci-dessous montrent la rapidité de la colonisation du fait d'une plasticité génétique fortement adaptative. On ne peut que s'attendre à une expansion géographique au niveau national.

« *Aedes albopictus* », un petit insecte rayé d'où son surnom de moustique tigre (*albopictus* signifie tâché de blanc) est reconnaissable de par sa petite taille de 5 millimètres. Ses « gîtes » de reproduction en eau douce sont de micro-dimension, et toujours en milieu urbain ou périurbain. On dit qu'une coquille d'escargot remplie d'eau de pluie lui convient. Ils se trouvent le plus souvent au sein des domiciles privés (cours, jardins, terrasses, balcons, etc.). A partir de mi-avril, à l'issue de la période hivernale de dormance, il se développe en 8 jours environ. Seules les femelles ont besoin de sang.

Mémo du moustique tigre :

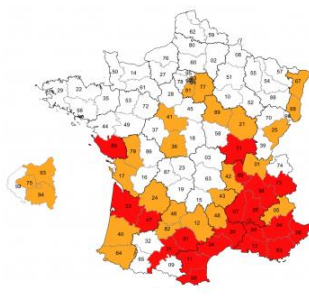
- Diurne, avec un pic d'activité en début et en fin de journée
- Petit moustique, malgré sa dénomination de « tigre » !
- Urbain, là où les lieux de ponte sont multiples
- D'extérieur, il pourra rentrer piquer mais il ressortira
- Agressif, à la piqûre douloureuse
- Implantation définitive en France
- Vecteur de la dengue, du chikungunya et du virus ZIKA

Maladies à déclaration obligatoire

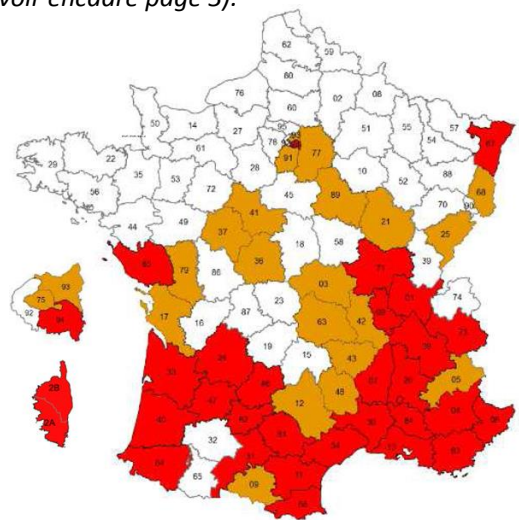
Le Ministère chargé de la santé a mis en place un dispositif de surveillance renforcé du 1er mai au 30 novembre dans les départements de niveau 1 'Ae.albopictus implanté (Instruction du 16 avril 2015). Le moustique tigre est une espèce exotique envahissante (EEE), (voir encadré page 3).



En 2014



Septembre 2015



Janvier 2016

Cartes : Implantation métropolitaine du moustique tigre (en rouge - départements au Niveau 1 où le moustique tigre est implanté et actif ; en orange - Niveau 0B donc présence contrôlée)

Source EID Méditerranée

ACTIONS DES VILLES

La Ville de **Marseille** se conforme à l'arrêté préfectoral des Bouches du Rhône en investissant le versant préventif au travers de la lutte larvicide (cycle aquatique) mécanique et en employant un larvicide biologique (*Bti*). Parallèlement, elle s'appuie sur le Règlement Sanitaire Départemental pour la gestion des encombrants, des déchets, des réservoirs d'eau chez les particuliers. La lutte adulticide (cycle aérien) est réservée aux autorités sanitaires autour des cas suspects. A savoir : ce moustique fait déjà des résistances aux biocides en Asie.

De plus, la Ville a écrit un **plan communal de lutte** contre le moustique tigre dans les collectivités d'enfants qui s'applique en transversalité et en collaboration avec les différents services impactés.

Suite à l'arrêté préfectoral du 22 mai 2015, avec le repris des missions du Conseil départemental Alpes Maritimes **les communes sont désormais seules en charge** de la lutte préventive. Ainsi, la Ville de **Nice** organise le traitement préventif et curatif. En plus, une sensibilisation a été menée pour des agents de la métropole et la commune (services des travaux, des espaces verts et des cimetières et d'accueil, du CCAS) avec le soutien de l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID). Enfin, à partir du mois d'avril 2016 une importante campagne de sensibilisation à la lutte contre les moustiques sera lancée par les élus niçois.

Source EID Méditerranée



En Corse du Sud, depuis 2007, le Conseil Départemental exerce la compétence de Lutte Anti-Vectorielle et démoustication. Une agence opérationnelle est installée à **Porto-Vecchio** et une opération de démoustication de la Ville s'est déroulée en août 2015.

La Ville de **Narbonne** a fait le choix de déléguer la compétence à l'Entente Inter-Départementale (EID) (assimilé fonctionnaires - service public) autour de 3 axes :

Axe 1 : lutte contre la prolifération des moustiques :
démoustication

- ✓ Expertise pour identifier les lieux de développement
- ✓ Mise en place les méthodes nécessaires à la régulation des populations nuisances (traitement des zones où les moustiques sont susceptibles de se développer)

Axe 2 : Protection de l'environnement

- ✓ Conservation et mise en valeur écologique des milieux naturels (restauration des cordons dunaires et suivi des systèmes littoraux)

Axe 3 : Formation

- ✓ Sensibilisation sur le moustique tigre et les bons gestes à avoir auprès des acteurs locaux (pompiers, agents municipaux)

Adapter les documents réglementaires

Salon de Provence n'est pas épargnée par la prolifération des moustiques, ses conséquences et les risques qu'elle entraîne. Du fait des difficultés d'éradiquer les moustiques, les normes techniques, les pratiques de construction et la réglementation doivent évoluer. Rappelons qu'à l'échelle des opérations d'aménagement, les prescriptions contenues dans les documents d'urbanisme et les autorisations d'urbanisme visant entre autre à favoriser l'infiltration ou le stockage temporaire des eaux pluviales s'imposent aux constructeurs et aménageurs publics ou privés. La Ville de Salon de Provence prend en compte la gestion de ce risque dans les aspects réglementaires dans la révision de son **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.

LE POINT VILLES-SANTE SUR...

Mesurer et sensibiliser

Le moustique tigre est présent sur l'ensemble de la commune de **Toulouse**, dès 2014. Un protocole de surveillance de son implantation a été mis en place par le SCHS, grâce à un maillage du territoire communal réalisé par la pose de 27 **pièges pondoirs** dans les espaces verts municipaux et chez certains particuliers. Sur 216 contrôles de pièges, 200 contrôles se sont révélés positifs au cours d'été 2014. Le protocole préventif et curatif établi a été reconduit les années suivantes. Par ailleurs, le traitement des plaintes « moustiques » des administrés est aussi un bon indicateur permettant de définir le début de la prolifération, le suivi dans la saison et la progression des zones infestées. Le Centre 3D du SCHS est habilité à réaliser des traitements anti-moustiques puisque les agents sont titulaires du *Certibiocide* conformément à l'arrêté du 9 oct 2013.

Une fiche conseil à destination du grand public, élaborée par le SCHS est mise en ligne durant la période critique sur le site de la mairie de Toulouse. Au sein de la municipalité, un signalement est adressé aux services référents (Jardins Espaces verts, Architecture, Education, Sports ...), afin de **sensibiliser les agents municipaux** des services impliqués aux gestes élémentaires et aux conduites à tenir pour éviter la création des gîtes larvaires et les résorber le cas échéant.

La Ville de **Perpignan** a lancé des campagnes de communication préventives à destination **des habitants** pour limiter les risques de prolifération du moustique tigre. « 80 % de la population du moustique tigre se trouve chez les particuliers. C'est donc avec eux que nous devons travailler pour limiter les risques : il s'agit d'un acte citoyen avant tout » comme l'a rappelé la conseillère municipale déléguée à l'Hygiène et la Santé Publique et chacun des maires de quartier où se tiennent les réunions d'information. Il faut vider deux fois par semaine tous les réceptacles de l'eau douce comme les soucoupes des pots de fleurs, les pluviomètres, etc.

Dans l'optique de démarches « pro-actives » en direction des habitants, deux binômes de volontaires du service civique, formés et encadrés par les agents EID, réalisent **un porte-à-porte** exhaustif, afin d'administrer un questionnaire synthétique et de sensibiliser les habitants.

La ville va proposer un cycle de formation des agents techniques de la collectivité pour intégrer au sein du personnel communal les bonnes pratiques de lutte contre le moustique et pour savoir répondre aux questions du public.

Des interventions dans les écoles primaires seront programmées à partir de septembre 2016 pour sensibiliser le jeune public à partir de kits pédagogiques mis à disposition des professeurs et des animateurs scolaires.

Espèce exotique envahissante (EEE), définition TAXREF

Taxon introduit dans une zone géographique considérée, qui produit des descendants fertiles souvent en nombre et qui a le potentiel pour s'étendre de façon exponentielle sur une grande aire, augmentant ainsi rapidement son aire de répartition. Cela induit souvent des conséquences écologiques, économiques ou sanitaires négatives.



Source EID Méditerranée

PISTES POUR AGIR

- Les EID (**Ententes Interdépartementale pour la Démoustication**) sont des opérateurs publics territoriaux qui sont en première ligne pour la surveillance et lutte contre les moustiques. Elles peuvent déployer sur le territoire communal un réseau de surveillance qui repose sur des pièges pondoirs. La lutte larvicide échoie aux communes.
- « *Le Conseil départemental s'appuie en tant que de besoin sur les mairies notamment dans les situations où il doit être fait usage des pouvoirs de police du maire en matière de salubrité et de gestion des déchets (élimination des véhicules hors d'usage...)* »¹.
- Les maires, au titre de leurs pouvoirs de police générale et spéciale (dont le Règlement Sanitaire Départemental RSD), peuvent également mettre en place des mesures de lutte contre les moustiques. Certaines villes ont élaboré un arrêté municipal portant mesures de lutte contre les moustiques.
- Les communes peuvent s'appuyer sur le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) afin de gérer toute problématique de bassins non gérés, d'encombrants abandonnés... Il s'agit notamment d'actions de lutte mécanique : suppression des gîtes larvaires dans les lieux publics (par exemples dans les cimetières, établissements scolaires, jardins publics...).
- Afin de limiter le développement de phénomènes de résistance aux biocides, l'emploi des produits contre le moustique adulte doit rester exceptionnel
- Bien formé, le Référent communal « *Aedes/moustique* » pourra dispenser à son tour une information aux services impactés : espaces verts, bâti/architecture, écoles et crèches, point d'entrée focale de la plainte, Développement Durable, etc. De même, il sera très important de former le service communal téléphonique de gestion des plaintes de la population avec les messages appropriés.

- Communiquer activement via le site internet communal.
- Des villes possédant des équipes 3D (Désinsectisation, Désinfection, Dératisation), se voient réclamer en début de saison par la Préfecture/Gestion des crises, un inventaire détaillé du personnel, du matériel et consommables mis à disposition en cas de passage en niveaux 4 et 5 du plan national (épidémie et épidémie hors contrôle).

En conclusion

L'idée de cette brochure est née au cours d'une rencontre du Réseau régional des Villes-Santé du Grand Sud. Ce Réseau voulait partager ses actions en matière de lutte contre le moustique tigre depuis sa prolifération en France métropolitaine. Les Villes-Santé du Réseau Grand Sud espèrent que leurs expériences pourront être utiles aux autres collectivités qui risquent d'être touchées très prochainement par cette nuisance.

Pour aller plus loin :

Dengue et chikungunya en France métropolitaine, une surveillance nécessaire. Dossier, J-C Desenclos et al, **BEH** n° 13-14, 2015 avr28, pp. 201-225

EID Méditerranée : www.eid-med.org/page/le-moustique-tigre

Site du **Ministère** : Moustiques vecteurs de la maladie : www.sante.gouv.fr/moustiques-vecteurs-de-maladies.html

Site de l'**ARS** Provence-Alpes-Côte d'Azur : www.ars.paca.sante.fr/Moustique-tigre.140275.0.html

Nous remercions:

Le Réseau régional Ville-Santé du Grand Sud pour avoir fourni les textes pour cette brochure : Dominique CHANAUD, Ville de Marseille ; Brigitte GRAELL, Ville de Perpignan ; Dominique BOURGOIS, Ville de Toulouse> et aussi les Villes-santé de Narbonne, Nice, Porto Vecchio, et Salon-de-Provence

L'Ecole de Hautes Etudes en Santé Publique pour son aide à la diffusion de cette brochure. La Direction Général de la Santé et Santé Publique France pour leur soutien financier

Coordination & mise en page : Zoë HERITAGE, RFVS-OMS

Version électronique de cette brochure : www.villes-sante.com

Crédits photos EID Méditerranée

¹ Ministère chargé de la santé *Guide relatif aux modalités de mise en œuvre du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en métropole 2012*